



Les mémos de la DGM n°6

20
24

Volontariat : s'engager pour l'investissement solidaire et durable

Alors que 2026 marquera l'année internationale des volontaires au service du développement durable, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) est pleinement engagé dans la promotion et le développement du volontariat, considéré par la loi comme « levier transversal d'action de la politique de développement solidaire »¹.

Parmi les dispositifs de volontariat existants dans le champ de la solidarité et du développement durable, cinq font l'objet d'un suivi et pilotage par le MEAE. Le volontariat international d'échange et de solidarité (VIES), catégorie englobant plusieurs dispositifs, permet à chacun de trouver une mission adaptée à ses envies, son âge, ses disponibilités et ses compétences. D'une durée variable selon les dispositifs, les missions de ces volontaires sont principalement réalisées dans les pays éligibles à l'aide publiques au développement².

1. Loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales : l'État français « reconnaît le volontariat comme levier transversal d'action de la politique de développement solidaire »

2. Selon les critères du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Tous les mois, découvrez un enjeu de notre diplomatie porté et piloté par la direction générale de la mondialisation (DGM) au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Culture, médias, patrimoine, enseignement, recherche scientifique, langue française, économie, énergie, environnement, climat, biodiversité, investissement solidaire et durable, santé, démocratie, égalité de genre, société civile, jeunesse, engagement citoyen, territoires, numérique, intelligence artificielle, gastronomie, sport !

Une constellation de thématiques qui soulève les enjeux stratégiques au cœur de notre société et de nos relations internationales dans toute leur complexité... et sur laquelle œuvrent les près de 450 agents de la DGM, et les plus de 5 300 au sein du réseau à l'étranger.

Le volontariat est un engagement qui permet de consacrer du temps durant une période de sa vie à une action d'intérêt général, au sein d'une association ou d'un organisme à but non lucratif.

Définition du volontariat de France Volontaires.

Le volontariat international en chiffres

Le volontariat international d'échange et de solidarité

- **5 100 volontaires** engagés en 2023 dans plus de **130 pays**.

- **Plus de 160 projets de solidarité et d'échanges de jeunes réalisés** et financés sur les dispositifs Jeunesse et Solidarité internationale (JSI) et Ville, Vie, Vacances et Solidarité internationale (VVVSI) avec un cofinancement du MEAE pour **1245 jeunes Français engagés**.

- **468 missions** créées pour des publics en activité professionnelle ou à la retraite, mobilisés pour des missions de court ou moyen terme, avec l'appui de l'appel à projets Volontariat d'échange et de compétences (VEC).

- **1 900 missions de service civique** à l'international.

- **1 693 missions de volontariat de solidarité internationale** qui mobilisent des compétences techniques dans le monde sur des périodes de 12 mois minimum.

L'écosystème et le soutien au volontariat

- **22 organisations non gouvernementales (ONG)** agréées par le MEAE pour l'envoi de volontaires de solidarité internationale (VSI).

- Environ **60 organisations** agréées par l'Agence du service civique mettant en œuvre le service civique à l'international.

- **24 millions d'euros** alloués en 2023 pour le financement des trois dispositifs et de l'opérateur France Volontaires.

- **24 Espaces Volontariats** de France Volontaires dans le monde.

Un objectif présidentiel ambitieux pour le volontariat à horizon 2027

Lors du Conseil présidentiel du développement (CPD) de 2023, le président de la République a annoncé la création de 3 000 postes de volontaires et jeunes experts à l'international à l'horizon 2027. Cette annonce mobilisera principalement le volontariat de solidarité internationale, avec plus de 2 600 missions.

Cet objectif ambitieux constitue un gage de reconnaissance du volontariat au plus haut niveau de l'État qui engage le ministère et son opérateur France Volontaires. Il est un enjeu fort pour l'écosystème et encourage les associations et les collectivités territoriales actives dans le champ de la solidarité internationale à développer de nouvelles opportunités de mobilités solidaires.

L'ouverture du volontariat à la réciprocité

Longtemps vécu comme unidirectionnel par nos pays partenaires, le volontariat est, depuis la loi du 4 août 2021, possible dans les deux sens pour l'ensemble des dispositifs suivis et pilotés par le MEAE, dans le cadre du volontariat en « réciprocité ».

La réciprocité contribue à rééquilibrer notre politique de développement, nous aide à penser la coopération autrement et à incarner l'apprentissage mutuel.

Elle constitue une opportunité au bénéfice des jeunes qui acquièrent en France de nombreuses compétences techniques et transversales :

confiance en soi, ouverture à l'autre, maturité, etc.

Programme de soutien au développement des politiques de volontariat des pays partenaires

Par son expertise technique, France Volontaires soutient les politiques nationales de volontariat en Amérique du Sud (EnLAzando) et en Afrique (DENVA). Ces deux programmes visent à soutenir nos pays partenaires et les ONG dans la structuration des pratiques ou dispositifs de qualité en matière de volontariat ou de bénévolat. Ils permettent de renforcer les capacités des porteurs de projet et responsables d'ONG, d'inscrire le volontariat dans des cadres légaux et réglementaires et de créer des missions de volontariat en soutien à des organisations identifiées comme prioritaires.

Les autres dispositifs de volontariat soutenus par le MEAE

Le Volontariat international en entreprise ou VIE est une forme de volontariat civil réalisé à l'étranger. Le dispositif permet à une entreprise de droit français de confier une mission professionnelle à l'étranger à un jeune âgé de 18 à 28 ans pour une durée de 6 à 24 mois. Créé en 2000, le dispositif est conçu comme une opportunité de mobilité pour les jeunes qualifiés et offre aux entreprises françaises une solution de recrutement pour accélérer leur développement à l'international. Il constitue, en outre, un outil d'influence sociale, économique et culturelle à l'étranger.

Le VIE c'est :

- 11 500 volontaires en poste dans plus de 120 pays
- près de 2 500 entreprises bénéficiaires en 2023

Le Volontariat international en administration ou VIA est une déclinaison du programme VIE pour des missions effectuées auprès d'un service de l'État à l'étranger : ambassade, consulat, mission économique, service de coopération et d'action culturelle. Le dispositif est piloté par la DRH du ministère.

Des programmes thématiques liés aux priorités diplomatiques de la France

Le volontariat, en tant que levier de mise en œuvre de notre politique de développement, passe par la mobilisation et l'accompagnement technique et financier des acteurs de la société civile. Certaines missions, toujours au bénéfice des organisations de la société civile locales et des institutions de nos pays partenaires, peuvent également s'inscrire dans un certain nombre de thématiques prioritaires de notre diplomatie, telles que la préservation de l'environnement, la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Le Programme Volontaires pour la Grande Muraille Verte (V-GMV)

Le programme vise à :

- soutenir des projets menés dans 4 pays du Sahel (Djibouti, Mauritanie, Sénégal, Tchad) contre la désertification à travers la mobilisation de formes complémentaires de volontariats internationaux ou nationaux.

Le programme a pour objectifs de :

- faire connaître les réalisations du programme V-GMV et positionner le volontariat comme un levier d'action de la lutte contre la désertification ;
- discuter ou s'informer sur les enjeux de la Grande Muraille Verte sur le plan institutionnel, de la société civile et communautaire, grâce à la contribution de partenaires techniques et scientifique de haut niveau ;
- mettre en parallèle et faire dialoguer des volontaires et des experts travaillant sur un sujet commun, et illustrer par des exemples concrets.



Les visages du volontariat

Jeune journaliste colombienne, Estefania réalise sa mission au sein de la Maison de la Culture Yanapanaku à Valenciennes sur un projet d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

« Quand je rentrerai à Bogota, cette expérience me servira aussi dans l'association dans laquelle je suis bénévole, qui travaille avec des personnes des communautés indigènes. J'espère pouvoir répliquer la méthodologie qu'on applique ici pour la mettre en œuvre chez moi ».

Pour plus de portraits et témoignages de volontaires : découvrez le [mag de France Volontaires](#)

Se repérer dans l'écosystème multi-acteurs du volontariat

Au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

> **La délégation pour les collectivités territoriales et la société civile** (DGM/DCT-CIV) assure le pilotage et le suivi des missions de volontariat de solidarité internationale et de mobilité internationale de la jeunesse, ainsi que le suivi des activités de l'opérateur France Volontaires.

> **La direction de la diplomatie économique** (DGM/DDE) assure la co-tutelle de Business France et du programme Volontariat international en entreprise (VIE). Elle est notamment impliquée dans les négociations pour la reconnaissance du statut du VIA avec les pays partenaires.

> **Le Centre de crise et de soutien** (CDCS), en lien avec la DGM, réalise le suivi sécuritaire des volontaires engagés sous les dispositifs français dans le cadre de ses missions d'anticipation, de veille et d'alerte, et de protection des ressortissants français à l'étranger en cas de crise.

> **Les ambassades** sont les représentantes de la France dans les pays d'intervention des volontaires. Elles sont, pour les volontaires, le premier interlocuteur de l'État français en cas de difficulté et assurent à ce titre un rôle d'accompagnement durant les missions de volontariat. Elles participent également à la promotion, la reconnaissance et la valorisation des actions conduites par les volontaires dans nos pays partenaires.

Les associations

> **Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)** est une association créée en 1964 et agréée par l'État, les collectivités territoriales et les associations. Pour le MEAE, le FONJEP assure la gestion des dispositifs suivants : Volontariat de solidarité internationale, Volontariat d'échange et de compétences, Jeunesse et Solidarité internationale, et Ville, Vie, Vacances et Solidarité internationale.

> **Les ONG françaises** sont, dans le cadre de leur droit d'initiative et en lien avec les partenaires locaux, à l'origine de la création des missions de volontariat quel que soit le dispositif de volontariat utilisé. Elles font le lien entre les personnes souhaitant s'engager et les organisations locales.

Les opérateurs

> **France Volontaires** a pour mission la promotion et le développement du volontariat international d'échange et de solidarité. L'opérateur est présent dans plus d'une vingtaine de pays et son caractère multi-acteurs permet de développer des programmes originaux qui bénéficient aux jeunes, au développement de la réciprocité et à la reconnaissance de l'action de la France en matière de volontariat.

> **L'Agence française de développement** finance des missions de volontariat à l'international via son dispositif Initiative pour les organisations de la société civile (OSC). Ces mobilités sont intégrées à des projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale en France ou « de terrain » au sein des pays bénéficiaires.

> **Business France** est l'opérateur public chargé de la gestion administrative du VIE et assiste les entreprises dans le recrutement et l'organisation logistique de la mission.

Les autres acteurs publics mobilisés

> **Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ)** pilote notamment les politiques publiques à destination des jeunes tel que le service civique.

> **L'Agence du service civique** est l'opérateur du MENJ qui assure la mise en œuvre de la politique publique « jeunesse » du service civique.

> **Les collectivités territoriales**, à l'image des OSC, peuvent envoyer et accueillir des volontaires dans le cadre de leurs projets d'action extérieure et de coopération décentralisée.

Dans les pays partenaires

> **Les administrations** des pays d'accueil des volontaires participent à la mise en place d'un cadre favorable à l'accueil et l'envoi des volontaires.

> **Les OSC locales** accueillent et/ou identifient des volontaires. Elles identifient les besoins locaux en lien avec le partenaire français et organisent la mission et le suivi au quotidien des volontaires sur le terrain.

Le secteur du volontariat réunit de nombreux acteurs, agissant dans une démarche de co-construction des dispositifs, afin de créer et d'animer des missions de volontariat de qualité au bénéfice de publics divers et de projets d'intérêt général.